

**Concours : Troisième concours**

**Section : Documentation**

**Session 2017**

Rapport de jury présenté par : Didier VIN-DATICHE, IGEN

Président du jury

L'année 2017 était celle de la quatrième session du CAPES (CAFEP) externe de Documentation et du troisième concours depuis la publication en 2013 du référentiel de compétences des personnels enseignants et non-enseignants. Elle a été marquée par l'augmentation du nombre de candidats inscrits (507) et présents (112) malgré la décréue du nombre de postes mis au concours (12).

Lors de cette session, la totalité des postes a été pourvue pour le CAPES, pour le CAFEP et également pour le troisième concours (public et privé). Les barres d'admissibilité et d'admission sont légèrement plus élevées que l'année antérieure. Ces données globales conduisent le jury à penser que ce troisième concours suscite l'intérêt des candidats qui se sont préparés à ce concours et que les recrutements demeurent d'une qualité très satisfaisante. En atteste la hauteur des barres d'admission en particulier pour le troisième concours (public) : 15,63 (sur 20).

Dans un contexte maintenu de renforcement de la professionnalisation des concours, les membres du jury se sont assurés, par un questionnement approprié, que les futurs lauréats, acteurs du système éducatifs, avaient une compréhension claire des enjeux et problématiques liées à l'exercice de leur futur métier.

Le troisième concours est, en effet, un concours dont la réussite ne peut être acquise que si les candidats manifestent à la fois une bonne maîtrise des savoirs académiques (relatifs notamment au champ des sciences de l'information et de la communication) et une capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (c'est-à-dire celui des établissements scolaires entrés dans l'ère du numérique).

Plus que jamais, le concours de recrutement est un temps fort de l'année scolaire : il permet de s'assurer que les valeurs dont se réclament les acteurs ne constituent pas seulement le fondement de leur identité mais sont également un élément constitutif de leur compétence professionnelle.

Rappelons que l'épreuve (orale d'entretien sur dossier) s'est déroulée pour la troisième année consécutive au lycée Hugues Libergier (annexe), voisin de l'atelier Canopé.

Le directoire du concours adresse ses remerciements à madame la rectrice de l'académie de Reims et à tous les collaborateurs académiques associés, de près ou de loin, à cette opération de recrutement, ainsi qu'aux représentants du réseau Canopé par l'intermédiaire de la directrice territoriale et de la directrice du site de Reims. Ce succès résulte également des contacts permanents établis tout au long de l'année scolaire avec « les formateurs représentatifs » des ESPE en documentation.

Notons enfin que le texte de ce rapport de jury a été profondément remanié cette année de manière à mieux répondre aux attentes des lecteurs, futurs candidats à ce concours le plus souvent. Le jury en recommande donc particulièrement la lecture aux candidats malheureux qui trouveront des réponses précises à leurs questions et qui réussiront, sans aucun doute, les épreuves l'année prochaine.

Didier Vin-DATICHE, IGEN  
Président du CAPES (CAFEP) externe de Documentation



Les principales données statistiques du concours 2017

<b>3<sup>ème</sup> concours</b>	<b>Public</b>	<b>Privé</b>
<b>Nombre des candidats inscrits</b>	420 (373 en 2016)	87 (77 en 2016)
<b>Nombre des candidats présents et non éliminés</b>	87 (95 en 2016)	25 (25 en 2016)
<b>Nombre de postes</b>	8 (25 en 2016)	4 (4 en 2016)
<b>Nombre des admissibles non éliminés</b>	18 (32 en 2016)	8 (7 en 2016)
<b>Note sur 20 du dernier admissible</b>	9,25 (6,05 en 2016)	6,35 (6,00 en 2016)
<b>Rapport admissibles/postes</b>	2,25 (1,25 en 2016)	2,00 (1,75 en 2016)
<b>Nombre des admis</b>	8 (22 en 2016)	4 (4 en 2016)
<b>Note sur 20 du dernier admis</b>	15,63 (8,98 en 2016)	9,38 (7,60 en 2016)

#### INTRODUCTION

Ce concours conduit à l'entrée dans un métier. Il est donc indispensable que le candidat ait déjà une première vision de la réalité du terrain d'exercice par des temps d'observation en établissement scolaire et démontre des connaissances actualisées, prenant notamment en compte les questions d'information, de communication, de documentation et d'éducation.

Même une très bonne culture générale et une solide formation initiale ne peuvent pas se substituer aux spécificités de ce concours qui inclut la connaissance de l'environnement professionnel. Le candidat doit absolument connaître les textes de référence comme le Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013 ainsi que la nouvelle circulaire de missions des professeurs documentalistes de 2017 et de façon plus générale les principaux textes donnant à voir la politique éducative actuelle de la France. La maîtrise des savoirs académiques relatifs notamment au champ des sciences de l'information et de la communication (SIC) constitue également un élément crucial dans la réussite des épreuves.

Passer ces épreuves sans préparation est contre-productif. La lecture du rapport de jury doit être considérée comme un pré-requis, absolument nécessaire avant de se former puis de s'entraîner aux épreuves et de développer les connaissances et compétences attendues. Il est la première des conditions de la réussite aux épreuves en permettant de saisir le cadre de l'épreuve, les attendus et les exigences.

#### **PARTIE 1 : L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

##### REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'ÉPREUVE

Chaque épreuve doit conduire à rédiger des écrits structurés respectant les éléments formels et réflexifs énoncés dans les chapitres suivants.

- L'écrit doit témoigner de la maîtrise de la langue par le candidat :
  - Sur l'orthographe : le candidat doit absolument veiller à se relire car un nombre trop important d'erreurs n'est pas acceptable à ce niveau de recrutement et dans ce cas les copies peuvent être lourdement pénalisées. Le jury rappelle que ces éléments font partie de l'évaluation.
  - Sur la syntaxe : tout doit être rédigé et chaque phrase doit être correctement structurée. Il est recommandé notamment d'utiliser des connecteurs logiques pour fluidifier son propos.
  - Sur le lexique : utilisation d'un vocabulaire précis et varié. Par exemple internet et web ne signifient pas la même chose.
  - Sur le registre de langue : éviter des expressions familières ou triviales, comme celles-ci, trouvées dans les copies : « ça vaut le coup », ou « c'est beau de le tenter », éviter aussi les abréviations abusives : « prof doc », « ensgt », « pol doc »,.....
  - L'utilisation de sigles répond à une règle : toujours développer à la première utilisation à l'exception d'acronyme d'autorité (par exemple : CNRS).
- La lecture des copies est grandement facilitée par une présentation de qualité : écriture lisible, soignée, sans ratures ; une rédaction aérée, une distinction notamment des différentes parties dans chacune des épreuves en les désignant clairement et en passant à la page suivante. Le travail d'écriture a une fin de communication : une copie lisible indique que son auteur a le souci du lecteur, qualité professionnelle attendue.

Le jury apprécie dans cette session les copies qui témoignent d'une bonne préparation se traduisant à la fois par une maîtrise méthodologique, des références pertinentes voire originales, des connaissances éducatives.

EPREUVE ECRITE : EPREUVE DE MAITRISE DE SAVOIRS ACADEMIQUES

***L'épreuve comporte deux parties. La première partie consiste en une composition à partir d'un texte et porte sur un sujet relevant des sciences de l'information et de la communication. Elle permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à organiser une démonstration et à l'étayer par des connaissances précises en sciences de l'information et de la communication. La deuxième partie est une réponse à une question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation. Elle permet d'évaluer des connaissances en matière de documentation. Durée : cinq heures ; coefficient 1.***

#### PARTIE 1 : COMPOSITION

A partir d'une question appuyée sur un court écrit scientifique dans le domaine des sciences de l'information et de la communication (SIC) donnée au candidat, celui-ci développe une réflexion structurée autour d'une problématique. Cette composition « compose » avec un texte venant en appui pour questionner un sujet.

Le sujet relève des SIC, il peut donc concerner l'un ou l'autre des domaines suivants : théories de l'information et/ou de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre (marché, circuits de production, acteurs, coûts et enjeux), information scientifique et technique, théories de la communication, médias, évaluation de l'information, circuits de diffusion, recherche d'information (aspects théoriques et techniques), veille, usages et médiations, approches cognitives de l'information.

La composition est, étymologiquement, l'action de former un tout en rassemblant divers éléments. Tous les éléments doivent être réunis pour que la composition soit réussie : une forme écrite structurée, une réflexion claire et pertinente organisée autour d'une problématique qui articule une analyse du texte, le sujet et des connaissances scientifiques complémentaires.

La forme attendue est un écrit structuré où tout est rédigé (pas de titres, sous-titres...) comportant une introduction présentant le sujet, une problématique et un plan, un développement en différentes parties et une conclusion.

Lors de la préparation, il est recommandé au candidat après lecture du texte de faire émerger les différentes questions posées et les réponses à y apporter plutôt que de se focaliser sur une seule indiquant une lecture trop hâtive ou réductrice du propos de l'auteur.

#### *INTRODUCTION DE LA COMPOSITION*

Elle peut débiter par une phrase d'accroche cernant le sujet et le situant par exemple dans une actualité. Le jury néanmoins met en garde contre les entrées en matière trop banales, stéréotypées, les lieux communs : « la révolution numérique a tout transformé », « internet permet à tout le monde de lire tout, tout le temps », et utiliser des exemples de contextualisation précis et professionnels.

Elle doit comporter une présentation du sujet qui inclut une définition de toutes les notions-clés : cette étape est souvent absente ou insuffisamment développée. Ex. : cette année il était essentiel de définir la notion d'expert ainsi que de spécialiste. La plupart des candidats ne l'ont pas fait de manière explicite et le jury a constaté une confusion très fréquente dans le sujet de cette année, celle d'assimiler « l'expert » à un expert de l'information alors qu'il s'agissait d'experts dans des domaines particuliers mais variés. De même, la qualité, la nature des avis et opinions a fait rarement l'objet d'une analyse développée.

Attention également à ne pas réduire le sujet à une dimension –éducative par exemple- en laissant de côté les aspects sociaux, économiques, légaux et politiques.

L'auteur est présenté et resitué dans son contexte scientifique (statut, domaines de recherche, publications) et l'extrait est replacé dans l'ensemble de la publication.

Le jury constate que trop souvent des informations erronées sont données sur l'auteur. Le candidat veillera donc à être sûr de ses références. Ex. Dominique Cardon n'est pas une femme, ni un chercheur en psychologie ou en SIC.

Le candidat pose ensuite une problématique, question différente de celle du sujet. La problématique doit montrer le questionnement du candidat résultant d'une analyse du sujet enrichie des apports du texte et de ses connaissances. La formulation de la problématique est essentielle car elle conditionne la compréhension du propos qui suit. Elle est un fil rouge qui conduit la réflexion. Le jury regrette que trop souvent la problématique ne soit pas formulée et lorsqu'elle l'est, la question posée dans le sujet est souvent reprise sans utiliser le texte d'appui : ici, il était indispensable d'ancrer la notion d'expertise dans la problématique.

Le plan est présenté en fin d'introduction. Il découle de la problématique et doit donc constituer des axes de réflexion à partir de celle-ci. Le candidat veillera ensuite à suivre précisément le plan énoncé.

#### *DEVELOPPEMENT*

Il est rédigé en fonction du plan donc organisé en différentes parties.

Les auteurs convoqués pour illustrer les idées mises en avant sont présentés et cités avec pertinence. Il ne s'agit pas de rester forcément dans le champ des SIC, les sciences connexes peuvent également être convoquées comme la sociologie, la psychologie, les sciences de l'éducation ou du langage...

La présentation d'auteurs et / ou d'idées est toujours en lien avec la partie traitée et il ne s'agit pas de tomber dans des compilations qui font perdre l'intérêt de prendre appui sur des éléments issus de la recherche. Les références théoriques doivent être diverses, utilisées à bon escient et suffisamment exploitées, systématiquement en lien avec l'argument évoqué. Attention à bien orthographier les noms patronymiques !

Lorsque les candidats n'ont pas de références, ne citent aucun auteur, ni aucune thèse, la composition devient une simple dissertation et s'éloigne ainsi des attendus de l'épreuve.

Le développement doit être articulé et faire apparaître la logique intellectuelle de la réponse. Les transitions entre les parties permettent la fluidité du propos.

#### CONCLUSION

Il s'agit de reprendre les éléments clés du développement pour permettre de répondre vraiment à la problématique initialement posée.

#### PARTIE 2 : QUESTION EN EPISTEMOLOGIE DE LA DOCUMENTATION

La question épistémologique propose au candidat de réfléchir à partir d'une notion appartenant au champ de la documentation. Cette partie est distincte de la composition. Le jury n'attend pas de lien entre les deux parties même si cette année, exceptionnellement, les deux parties s'y prêtaient.

Le candidat soumet un écrit organisé, qui n'est pas une dissertation mais une réponse à la question. L'important est qu'il aborde les points suivants :

#### UNE DEFINITION

Le candidat propose une délimitation conceptuelle et des éléments clés pour comprendre la notion. Celle-ci doit être resituée dans les différents domaines de la documentation et si nécessaire dans un champ des SIC. Ex. : la classification se situe dans l'axe *organisation des savoirs* qui s'inscrit aujourd'hui dans *l'architecture de l'information*.

Le jury ne peut se contenter d'une approche généraliste. Les lieux communs sont à éviter, exemple : « tout le monde peut informer donc il y a beaucoup d'informations fausses »,



l'information non institutionnelle n'était pas à associer avec une information forcément de mauvaise qualité.

Sur ce sujet de l'évaluation de l'information, la confusion était fréquente entre évaluation des connaissances et des compétences, évaluation des collections, évaluation de l'information ou même entre évaluation de l'information et recherche de l'information. Le candidat délimite donc précisément tous les termes le sujet

*LA SITUATION DE LA NOTION DANS L'HISTOIRE DE LA DOCUMENTATION (REPERES CHRONOLOGIQUES)*

Le candidat, sans rappeler toute l'histoire de la documentation, situe précisément le sujet dans cette histoire, étape essentielle pour situer la notion, évoque des dates ou périodes clefs, afin de comprendre son intérêt dans l'activité humaine et l'organisation des sociétés.

*LES ENJEUX ACTUELS DU SUJET*

Le candidat peut problématiser cette partie en faisant état des débats sur la question ou de faits liés à l'actualité. Il peut notamment citer les auteurs relatifs à la question et confronter leurs travaux. Sur la question de l'évaluation de l'information, quelques références indispensables étaient attendues comme Alexandre Serres, Brigitte Simonnot, Nicole Boubée, ... Les enjeux à cerner peuvent être de différents ordres : sociétaux, économiques, éducatifs, culturels...

Les candidats veilleront à éviter une description purement factuelle des actions du professeur documentaliste même en lien avec la question. Le jury apprécie lorsque certains candidats parviennent à articuler leurs connaissances avec une posture professionnelle.

*PROPOSITION DE CORRIGE POUR L'ÉPREUVE 1 D'ADMISSIBILITE :*

En aucun cas, les 2 propositions de corrigé pour le sujet 2017 ne doivent être interprétées comme des modèles de correction, mais comme des suggestions de l'attendu des membres du jury. Ces 2 propositions permettent de repérer les systèmes d'attente et d'intention des correcteurs.

#### **Première partie : Composition**

##### **Sujet :**

En prenant appui sur le texte de Dominique Cardon, vous vous demanderez dans quelle

mesure les experts et les spécialistes ont encore un rôle à jouer dans la société de l'information.

### Analyse du sujet

Le sujet concerne la création, la circulation et surtout l'évaluation de l'information dans la société de l'information et l'identification du rôle des experts dans ce circuit. Il est donc a priori nécessaire de définir la société de l'information d'une part, l'expertise d'autre part.

L'auteur de l'extrait, Dominique Cardon, est connu en principe de tous les candidats qui ont préparé l'épreuve, notamment à travers l'ouvrage dont est extrait le texte, qui traite de la place des algorithmes dans le contexte des *big data*. Le risque réside dans l'absence de prise en compte de la question très précise, sur le rôle des experts, qui n'est pas le sujet unique de l'ouvrage. Un autre risque est celui de s'enfermer dans l'extrait, qui traite des évaluations par les consommateurs sur les sites web, que l'auteur qualifie de « métriques de réputation », puisque la question concerne le rôle des experts par opposition à celui du public comme collectif (« opinion collective » vs « collection d'avis singuliers ») constitué de non spécialistes (« évaluation profane » ou amateur).

La problématique doit mettre en relief la question de l'évaluation de l'information et la contradiction entre l'importance de l'expertise humaine dans le circuit de l'information et les processus automatisés d'évaluation par les algorithmes, d'un part, les conséquences de l'évolution des « métriques de réputation » et de la démocratisation de l'évaluation, d'autre part. Le traitement de cette problématique doit faire appel aux connaissances théoriques et épistémologiques du candidat avec la mobilisation des auteurs fondamentaux, aux connaissances plus pragmatiques liées aux pratiques sociales autour de l'information telles qu'elles ont été observées, expérimentées et analysées par le candidat, notamment durant le stage, et enfin aux éléments médiatiques et d'actualité, nombreux sur ce sujet.

Sur la société de l'information, on pourra se référer notamment au SMSI (Genève, 2003, Tunis, 2005), M. Castells, D. Wolton, P. Lévy, P. Musso, J. de Rosnay, A. Toffler, N. Negroponte, A. Mattelart, E. George et F. Granjon, B. Stiegler... pour la critique. On notera qu'une partie de ces auteurs n'est pas issue des SIC. On notera également le glissement du terme « société de l'information » vers celui de « société de la connaissance » dans les institutions internationales et notamment l'UNESCO.

Sur l'expertise, on peut se référer à M. Weber et G. Bachelard, sur les liens entre le savant et le politique et la question de la légitimité du savant pour intervenir dans les prises de décision. Dans les définitions générales, l'expert est celui « qui a acquis une grande habileté, un grand savoir-faire dans une profession, une discipline, grâce à une longue expérience. », d'une part, le « spécialiste habilité auprès d'un tribunal ou d'une instance quelconque à émettre un avis sur une question exigeant des connaissances spéciales » (CNRTL), d'autre part. L'expert est donc celui qui connaît bien une question et qui peut

être sollicité pour donner son avis, notamment dans le cadre des politiques publiques. Le problème de l'expertise est celui du lien entre la connaissance scientifique du « savant » (le chercheur), et l'action sociale ou politique, particulièrement dans le cadre de l'évaluation de l'information, des biens et des services. L'expert n'est pas seulement celui qui sait et qui connaît bien une question à laquelle il consacre l'essentiel de son travail, le spécialiste, mais celui qui peut donner un avis éclairé et neutre, impartial, détaché de ses intérêts personnels, sur une question partir de son expérience, en direction de décideurs. Le problème de la légitimité de l'expert peut être longuement discuté, à la fois sur la capacité des savants à s'exprimer sur des questions sociales et politiques qui les engagent, et sur le fait même de s'adresser à des experts pour prendre des décisions, au détriment par exemple des citoyens (D. Wolton, les risques de la technocratie). Tout un courant de critique scientifique de l'expertise s'est développé dans les années 1970. Par rapport à la question de l'évaluation de l'information, l'expertise pose aussi la question d'une évaluation humaine liée à la connaissance d'un domaine, par opposition à une évaluation automatisée par des algorithmes et le traitement de données. On n'oubliera pas cependant que les algorithmes ne sont pas neutres mais mis au point par des techniciens ou des experts. Enfin, le texte pose le problème des conséquences et de la réalité d'une évaluation par les amateurs, lorsqu'on la confond avec une évaluation « démocratique ». Ce type d'évaluation pose la double question de la tyrannie de la majorité et de la médiocrité d'un système égalitaire (Tocqueville), et de la réalité du caractère démocratique de l'évaluation quand c'est une minorité agissante qui s'exprime, parmi laquelle une « élite de connaisseurs » finit par dominer.

Sur l'évaluation de l'information, on peut se référer notamment aux travaux d'Alexandre Serres mais aussi de Brigitte Simonnot et d'André Tricot par exemple, qui mettent en avant et explicitent les critères de d'évaluation de l'information notamment à partir des questions de crédibilité, confiance, auctorialité. Sur la fabrique de la réputation par les dispositifs numériques, Camille Alloing a consacré de nombreux travaux et fait ressortir 4 niveaux : documentaire (indicateurs), algorithmique (gouvernance des SI), affectif (sociabilités connectées), managérial (gestion de la réputation par les organisations)

Le plan proposé est purement indicatif et de nombreux autres plans sont évidemment possibles. La numérotation est apparente dans ce corrigé pour des raisons facilitation de la lecture pour les membres du jury mais les copies de capes ne doivent pas faire apparaître cette numérotation. Les auteurs indiqués ne peuvent pas tous être connus des candidats.

### **Proposition de corrigé**

La société de l'information peut être définie comme une société dans laquelle les technologies d'information et de communication ont une importance considérable sur le plan économique, politique et social. L'expression a été utilisée officiellement au moment

du sommet mondial sur la société de l'information à Genève en 2003, avant d'être critiquée et revisitée dans les institutions internationales comme l'UNESCO sous le terme de « société de la connaissance », expression plus centrée sur les dimensions humaines et sociales de l'information comme élément de base du savoir plutôt que sur les dimensions techniques. Avec le web 2.0 et dans la société de *big data*, on voit émerger de nouvelles pratiques de recherche et d'évaluation de l'information, des biens et des services, qui reposent sur les interventions « spontanées » des internautes et le traitement automatisé de données, par opposition aux évaluations par les experts et les spécialistes. La campagne électorale illustre bien la dilution de la fonction de construction de la réputation aujourd'hui entre spécialistes, professionnels de l'information et public. C'est ce que montre Dominique Cardon, chercheur en sociologie à Sciences po après le laboratoire Orange Lab, spécialiste de l'information, qui s'intéresse depuis plusieurs années à la question du traitement de l'information sous l'angle des sciences humaines, notamment à travers le concept d'espace public. Il met l'accent en particulier sur la place grandissante du traitement automatisé des données par les algorithmes, dans son ouvrage sur « la vie rêvée des algorithmes » publié en 2015. Dans un extrait de cet ouvrage consacré à la question de la réputation, il pose la question de la démocratisation de l'évaluation à travers les notes et avis du public amateur qui sont publiés sur les sites web. Cette question nous renvoie à l'évolution de la place de l'expertise dans la société de l'information, et à la création d'un espace public dans lequel chacun, par le fait même de son utilisation d'un service, est en droit de donner un avis et de participer à une évaluation qui va construire la réputation. Dans ce contexte d'une société dominée par les technologies de l'information, l'expertise humaine a-t-elle encore sa place pour préserver la qualité et la neutralité des évaluations ? On verra l'évolution des modalités de circulation et d'évaluation de l'information, ses effets sur la place de l'expertise, et enfin la répartition des rôles qui se dessine dans la société de la connaissance.

#### **1. L'évolution des modalités de circulation et d'évaluation de l'information sous l'effet des techniques**

- La place de la technique dans la prise de décision et l'émergence d'une société dans laquelle l'information est centrale
  - Débuts de l'informatique et des techniques de l'information en particulier à partir de l'entre-deux guerres (le « paradigme techno-informatique », Mattelart)
  - Emergence d'une idée de la société de l'information à vocation économique, sociale et politique (autoroutes de l'information)
  - Evolution de la place des réseaux socio-numérique et émergence du web 2.0 (« participatif »)
  - Critique de la SI autour de la question de la fracture numérique et du risque de domination par les GAFAM
  - On parle aujourd'hui de *big data* pour désigner le phénomène d'explosion de la

quantité de données disponibles qui doivent faire l'objet de capture, recherche, partage, stockage, analyse et présentation pour être utilisables.

- Dans les procédures d'évaluation, place grandissante des données, collectées par les machines et les objets connectés, au détriment souvent des individus, et développement des algorithmes comme moyen automatisé de traitement et de production d'information.
- L'automatisation des prises de décision à partir des données, dans l'informatique, mais aussi dans des secteurs de l'économie comme la banque, est dénoncée par Bernard Stiegler qui insiste sur le lien entre les dernières crises financières et le fait que les opérations financières sont aujourd'hui automatisées et perdent totalement le sens. Le web de données (linked data) ou web sémantique relie les données entre elles pour favoriser leur interprétation par les machines et donc leur réutilisation, à partir d'un travail documentaire basé sur la normalisation. Oublier le lien entre donnée et humanité dans la construction de la connaissance et dans la prise de décision dans l'activité est dangereux.
- Dominique Cardon souligne que la quantité de données est d'autant plus grande qu'elles sont produites par les usagers de l'internet, et exploitées par les quelques grandes entreprises qui ont les moyens de les traiter, représentées par les GAFAM. Les algorithmes créent des classements de sens suivant des modélisations en fonction de leur position par rapport aux données :
  - À côté : popularité et mesures d'audience
  - Au-dessus : méritocratie et "page rank"
  - Dans : réputation et "like" (métriques du web social)
  - En dessous: prédiction des comportements par des calculateurs et traces.

Il semble que dans cette société de l'information dominée par les technologies, l'humain disparaisse, et notamment l'expert.

## **2. La place de l'expertise dans la construction de la réputation dans le contexte du web 2.0**

- Traditionnellement, l'information spécialisée, les produits et les services sont évalués par des spécialistes et des experts. L'expert est un professionnel spécialiste que sa compétence autorise à donner des évaluations. Dès les années 70, D. Bell voit dans la société post-industrielle l'émergence d'une société dans laquelle ceux qui possèdent l'information et le savoir (et non plus ceux qui possèdent le capital) sont désormais ceux qui ont le pouvoir. On fait appel aux experts dans de nombreux domaines (scientifique, judiciaire, professionnel, gestion du risque). L'expertise est définie par une norme AFNOR qui fait référence à l'objectivité à partir des connaissances disponibles et d'un jugement professionnel.



Elle repose sur un ensemble de principes : impartialité, transparence, contradiction, pluralité, qualité et traçabilité des arguments. Elle est par définition collective.

- la question de la neutralité et de l'engagement se pose nécessairement dans le jugement d'expertise (experts « partiels, autocentrés, voire corrompus »). De nombreux exemples de partialité des experts (proximité des experts avec les industries) peuvent être mentionnés, dans le domaine sanitaire (Médiateur, Servier vs les lanceurs d'alerte), environnemental (dénonciations régulières de Greenpeace sur la neutralité des experts concernant le nucléaire, l'agriculture etc.), de la consommation (Parker et l'oenologie, guides gastronomiques).
- La question du rapport à la vérité et à la scientificité et du dialogue entre savoir et pouvoir (Weber) : il est souvent question de gérer l'incertitude, et la notion d'incertitude (comme celle de falsifiabilité propre aux sciences) est contradictoire par rapport à celle d'expertise et d'avis.
- Les risques d'abus de l'expertise (bureaucratisation, élitisme de l'évaluation) et la critique scientifique de l'expertise (Benveniste, Habermas, Levy-Leblond, Callon...) qui repose sur l'exacerbation de la rationalité technique (rationalité instrumentale vs rationalité communicationnelle chez Habermas), un savoir découpé et morcelé, qui perd de vue les écosystèmes, repose sur l'élitisme voire le secret du point de vue communicationnel, aboutit à la constitution de niches de pouvoir (technocratisation) et à la suppression du débat.
- En réaction, et comme une réponse à cette critique d'élitisme, le jugement populaire, participatif propre au web 2.0 semble proposer une solution.
  - Evolution des techniques et passage du web 1 à 2.0 permet une « démocratisation » du marché en remettant en cause l'asymétrie de l'information (utopie de l'accès universel à l'information : P. Lévy), et en créant un espace public de débat potentiel, un espace de participation aux débats techniques.
  - Cet espace donne la parole à tous (« l'opinion collective ») mais aussi aux groupes (dans la vision pragmatique américaine, les lobbies, les associations, les communautés) qui trouvent un espace de parole, et des potentialités d'évaluation : des formes de démocratie participative.
  - Cet espace ouvre le droit à tous de donner son avis sur tout : c'est le mécanisme de la création de la réputation par les « like » ou les notes, sur les sites commerciaux

Cette apparente démocratisation ne doit pas masquer l'émergence d'une répartition renouvelée des fonctions d'évaluation.

### 3. Le partage des rôles et l'importance de la culture de l'information

- Les effets de la construction de la réputation sont eux-mêmes élitistes
- On voit apparaître des experts parfois auto-proclamés (autoritativité d'E. Broudoux, théories de la terre plate), des phénomènes de concentration du droit à créer des réputations (les bloggers, qui sont indirectement rémunérés par les entreprises pour parler de leurs produits), des biais (les faux avis, avec des entreprises dont la principale activité est de déposer de faux avis pour favoriser certaines entreprises), et finalement des phénomènes d'exploitation (digital labor, A. Casilli, D. Cardon). Cardon parle de l'émergence d'une « élite de connaisseurs » (notion de pronétariat de J. de Rosnay et nouvelles formes d'exclusion).
- Les contributeurs ne sont donc pas le public : apparition de nouvelles formes d'expertise comme on peut le voir chez les jeunes qui pratiquent Youtube sur une base amateur et finissent par devenir experts (de jeux vidéos, mais aussi de langues étrangères, de techniques de communication, de domaines scientifiques) Cf ANR Translittératie informationnelle. Sur Wikipédia (qui semblait marquer la mort de l'expertise), on observe que les contributeurs sont souvent soit des spécialistes, soit des amateurs très éclairés qui se construisent une expertise.
- Les « métriques de réputation » reposent en partie sur la gestion des données liées aux « like » et aux traces de navigation. Dans les grandes entreprises, ce sont les algorithmes qui permettent de traiter les données instantanément, de faire des corrélations et de créer une information exploitable dans une visée économique, sociale ou politique. Les algorithmes organisent l'information et le monde, pour prendre des décisions (Cardon 2015). Mais ils ne sont pas à la portée des citoyens, qui n'ont pas les moyens financiers ni les compétences informatiques pour les utiliser ou les critiquer. Les données du *big data* aujourd'hui ont une forme « éclatée, segmentée, distribuée, décontextualisée, déshistoricisée » (Rouvroy 2014), elles n'ont pas de sens en tant que telles mais doivent être archivées, traitées, recoupées suivant des modélisations informatiques pour pouvoir faire sens. Plutôt que de société de l'information, il faut parler de société de la connaissance, l'information en soi n'ayant pas de sens.
- Les acteurs de l'évaluation ont des rôles complémentaires aujourd'hui :
  - les experts continuent d'avoir du poids via les mass-media et les institutions (scientifiques, culturelles, politiques...), le public semble pouvoir s'exprimer dans les RSN, la gestion automatisée des données produit des effets mais qui ont eux-mêmes une origine humaine et pas seulement technique puisque les

algorithmes sont créés par des humains.

- Pour que la complémentarité puisse vraiment jouer et que l'on puisse parler de démocratie participative et pas seulement de simulacre de participation, pour que les experts aient encore leur place en tant que spécialistes, et que les citoyens à la fois comprennent leur action (être capables d'évaluer l'évaluation), puissent la critiquer, et puissent se donner le droit et la capacité de s'exprimer, la formation à l'information est essentielle (empowerment).

## **Deuxième partie :**

### **Question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation**

#### **Sujet :**

L'évaluation de l'information

#### **Pistes de correction**

#### **Remarques :**

Le sujet est un grand classique des SIC et de la documentation. Il ne devrait poser aucun problème aux candidats qui se sont préparés. La principale difficulté peut venir du fait qu'il est peu propice à un plan chronologique. De nombreux exemples puisés dans l'actualité sont mobilisables. Pour cette partie de l'épreuve, on n'exigera pas la formulation exhaustive d'une problématique, le temps restant pour la traiter étant insuffisant.

L'évaluation de l'information « consiste en l'attribution d'une valeur à l'information avec des critères de jugement » (APDEN, Wikinotions). Les récentes affaires de « vérité alternative » en politique américaine, la dénonciation de l'émergence d'une ère de post-vérité, les vicissitudes de la proposition Decodex du Monde, soulignent le caractère central et complexe de cette question de l'évaluation de l'information, la valeur de l'information n'étant ni stable ni universelle.

La diffusion de la connaissance avec l'imprimerie, la circulation de l'information via les documents, puis l'explosion de l'information via le numérique, conduisent à déterminer des critères d'évaluation sur lesquels on s'accorde. L'une des fonctions premières des professionnels de la documentation, outre la collecte, l'organisation et la communication de l'information, est celle de son évaluation, garantie de qualité. Dans un contexte d'information pléthorique et non régulée, l'opération de tri et de jugement devient essentielle. Il est donc indispensable de se demander pourquoi et comment évaluer l'information, pour restaurer une confiance informationnelle dans un contexte de



complexité et de défiance généralisée (D. Schnapper) qui pose problème pour les fondements de la démocratie.

#### 1. La nécessité d'évaluer

Le rationalisme et le siècle des Lumières ont renforcé la nécessité d'évaluer la scientificité et l'utilité de l'information, nécessité soulignée dès l'Antiquité par les philosophes. L'arrivée de l'internet et la diffusion à grande échelle et par tout le monde de l'information, dans la « société de l'information », ont accentué cette nécessité tout en rendant plus complexe la tâche d'évaluation.

- B. Simonnot : le monde de l'imprimé pose les premiers repères de l'évaluation en amont, dans le processus éditorial (la chaîne éditoriale) à partir de trois repères : l'autorité personnelle de l'auteur, la sélection, la correction et la mise en forme par l'éditeur, l'organisation des savoirs. Ces repères sont valables dans un contexte de stabilité documentaire, mais plus dans celui du numérique qui voit émerger des ressources très diverses, souvent très médiocres, issues de l'auto-publication (autoritativité, Broudoux) contraignant à revoir les critères de l'évaluation.
- A. Serres : le contexte socio-technique numérique change complètement la problématique de l'évaluation avec instabilité et plasticité du document numérique, confusion des pratiques informationnelles, hybridation et personnalisation (E. Pariser : bulle de filtres) des outils. L'identification des sources et des modes de production de l'information est devenue très difficile.
- P. Otlet : le but de la documentation organisée est d'offrir des « informations universelles, sûres et vraies, complètes, rapides, à jour, faciles à obtenir, (...) ».
- Ces buts sont difficiles à atteindre dans un contexte d'explosion de la quantité d'information, de personnalisation, de disparition ou de dilution de la chaîne éditoriale, qui donne à tous la possibilité de tout dire : informations fausses (théories du complot, Bronner, terre plate), information partielle et partielle (blogs, sites commerciaux), propagande, désinformation, mésinformation, surinformation (FB Huyghe) etc. Ce contexte renvoie aux usagers la responsabilité d'évaluer, ce qui produit un renversement du régime de la valeur en l'absence d'éditorialisation.
- On observe également des changements liés aux RSN et à l'« être au monde informationnel » qui affectent les valeurs attribuées à l'information (A. Serres, D. Cardon) : popularité (« buzz », O. Le Deuff), réputation, quantification et automatisation de l'évaluation par les algorithmes, visibilité, rapidité.
- Le contexte socio-politique est celui d'une défiance généralisée (D. Schnapper)
- Importance montante des données par rapport à l'information brouille la question de l'évaluation

## 2. Les critères d'évaluation

- A. Serres (distinguer processus d'évaluation et qualité des contenus) propose 4 critères : crédibilité (exactitude, complétude, plausibilité, spécificité, objectivité, méthodologie), autorité (identification de la source, réputation, affiliation, expertise, références, citations, croisement des sources), qualité (ergonomie, usabilité, attractivité, fraîcheur), pertinence (adéquation avec le besoin, analyse de l'utilité, niveau d'expertise, de langue)
- A. Tricot distingue des critères d'ordre épistémique qui renvoient à la scientificité et des critères pragmatiques qui renvoient à l'utilité et fait ressortir 3 critères : crédibilité (par rapport à l'expertise et à l'honnêteté perçue de l'auteur), confiance, autorité. Pour E. Broudoux : l'autorité informationnelle (P. Wilson = autorité cognitive) est ce qui rend l'information digne de confiance soit à partir de la connaissance que l'on a de l'auteur et de son expertise, soit à partir de l'éditeur, du type de document ... L'autorité peut être collective et former un réseau (wikipedia, collectifs de chercheurs). Sahut et Tricot proposent le modèle Autorité-confiance-crédibilité et l'appliquent à Wikipedia.

## 3. La nécessité de former à l'évaluation

- C. Alloing : l'information n'est pas qu'une question de vérité mais le produit d'un processus cognitif (Anne Mayère) et d'une relation, la valeur informative d'un message dépend de l'interprétation de celui qui le reçoit d'où l'importance de la culture de l'information.
- Ce n'est pas du tout une question de méthodes, de techniques, mais une question de cultures : savoirs, pratiques, représentations. C'est d'autant plus important que les jeunes, dont les connaissances sont en construction, ont du mal à poser et appliquer des critères stables, et privilégient souvent l'ergonomie et la pertinence. Les cultures en question sont d'ordre général, disciplinaire, mais aussi informationnel.
- L'éducation à l'information est donc essentielle et la construction d'une culture de l'information qui donne aux élèves les connaissances et compétences nécessaires pour évaluer l'information : croisement des cultures de l'information, du numérique, des médias (translittératie).
- E. Sutter parle d'une écologie de l'information : rôle des professionnels dont le prof doc pour proposer un environnement informationnel fiable et adapté
- Conditions de cette culture :
  - Partir des pratiques sociales non formelles et des représentations, des questionnements pour aider à construire des critères d'évaluation
  - Comprendre la complexité et former à l'esprit critique

- 
- Apprendre l'exigence par l'écriture et la création d'information

## Repères bibliographiques

Bronner, G. *La démocratie des crédules*, PUF, 2013.

Delamotte, E., Liquète, V., Frau-Meigs, D. La translittératie ou la convergence des cultures de l'information, *Spirale*, 53, 2014.

Huyghe, B.-M. Qu'est-ce que s'informer ? *La lettre de Sentinel*, n° 32, 2006.

Otlet, P. *Traité de documentation*. Mundaneum, 1934.

Schnapper, D. En qui peut-on avoir confiance ? *Le Monde*, 15 juillet 2010.

Serres, A. *Dans le labyrinthe*, C&F, 2012.

Simonnot, B. Evaluer l'information, *DocSI*, 2007, 44-3, p. 210-216.

Tricot, A., Sahaut, G., Lemarié, J. *Le document : communication et mémoire*. De Boeck, 2016.

## Second corrigé :

### Première partie :

**En prenant appui sur le texte de Dominique Cardon, vous demanderez dans quelle mesure les experts et les spécialistes ont encore un rôle à jouer dans la société de l'information**

### A l'intérieur du web : la fabrique de la réputation

Parallèlement aux mesures du web social, un autre ensemble de métriques de réputation est apparu sur le web, avec la mise en place du dispositif « Notes et avis » sur la plupart des sites de e-commerces. Hôtel, restaurants, produits culturels et bientôt tout ce qu'il est possible d'évaluer et de noter, mettent désormais les internautes à contribution pour agréger leurs évaluations dans une opinion collective. C'est même une démocratisation du marché qui est figurée par l'idée que l'évaluation de la qualité par les consommateurs est susceptible de défaire l'asymétrie d'informations entre vendeurs et acheteurs et de se substituer aux experts jugés partiaux, autocentrés, voire corrompus. Certains secteurs des services, comme l'hôtellerie et la restauration, ont été transformés par l'apparition de ces métriques de réputation. Dans le cas des biens culturels, comme l'évaluation des films cinématographiques, les notes ont plus d'importance qu'une collection d'avis singuliers. Lorsque l'évaluation du bien comporte des aspects techniques, la parole d'experts est préférée à l'agrégation des notes des consommateurs peu compétents. La démocratisation de l'évaluation profane associe l'idée de pouvoir tout noter à celle de faire noter tout le monde.

Cependant, la participation à ces votes de paille non échantillonnés et volontaires engendre des effets complexes. Les notes et avis se concentrent, en réalité, sur une petite partie des produits ; une minorité active fabrique la majorité des évaluations ; les notes sont indulgentes et peu discriminantes. Aussi, pour stabiliser une mesure souvent biaisée par de nombreux faux avis, les plateformes doivent mettre en œuvre des dispositifs pour recalibrer les notations en faisant évaluer non seulement les produits, mais aussi les commentateurs et en distinguant parmi eux une élite de connaisseurs.

CARDON, Dominique. *A quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*. Paris : Editions du Seuil. (La République des Idées) p. 30-31.

#### **Quelles questions sont posées par le sujet ?**

1/ l'évaluation par dépôt de notes et/ou commentaires

- Réponse possible

La démocratisation de la production d'information et les algorithmes

2/ la qualité de cette évaluation

- Réponse possible

Enjeux et valeurs de ces évaluations. Evaluation profane/évaluation spécialisée

3/ l'autorité des évaluateurs

- Réponse possible

Dichotomie néophytes/experts

#### **Introduction**

##### Contextualisation :

Elle peut situer le sujet autour d'un débat scientifique, dans l'histoire du Web ou celle de l'actualité.

Le Big data et la prolifération des données lesquelles se trouvent être au cœur d'un grand débat politique et économique.

#### **Présentation de l'auteur, de l'extrait et définition des principaux concepts**

Cette présentation se propose d'analyser le sujet, le texte support tant sur le plan des références (auteur et document hôte) que du contenu qui sera synthétisé en insistant sur les idées et mots-clés.

L'auteur est Dominique Cardon, sociologue, professeur associé à Sciences Po Paris intégré au Medialab dirigé par Bruno Latour, ses recherches portent de manière générale sur les transformations contemporaines de l'espace public et des pratiques sociales, par

l'analyse sociologique notamment des infrastructures de médiation et d'intermédiation numériques. Le texte est extrait de l'ouvrage « *A quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big-data* » édité en 2015, ouvrage dans lequel l'auteur s'attache à nous expliquer l'importance des algorithmes sur notre quotidien.

Avec le développement du Web et plus particulièrement du Web 2.0 la question du classement de l'information et de la fabrication des outils de calcul s'est imposée. Dominique Cardon nous propose d'étudier l'un de ces classements de l'information numérique contribuant à construire la fabrique de la réputation.

Le web social est le terme utilisé pour parler de la socialisation ou de l'interaction des gens via le réseau par l'intermédiaire de nouveaux outils qui leur permettent de passer d'un mode de presque pure consommation d'information vers un mode où chacun peut devenir producteur.

Les métriques du Web désignent des indicateurs de mesure utilisés pour juger de l'efficacité d'une activité sur la toile, celles qui nous intéressent plus particulièrement dans ce texte « se positionnent à l'intérieur du Web afin de donner aux internautes des compteurs qui valorisent la réputation des personnes et des produits ». (Cardon)

### **Problématique :**

Doit être annoncée puis être suivie dans le plan, elle évoque le sujet tout en s'interrogeant sur le rôle des experts et spécialistes.

Comment et pourquoi les métriques de réputation conduisent à une redéfinition de l'évaluation de l'information et des pratiques des usagers comme des spécialistes ou experts ?

### **Plan :**

De préférence en 3 parties, il devra être respecté dans le développement, en adéquation avec la problématique et présenté dans l'introduction.

Après avoir vu les modifications induites par le web 2.0, il conviendra de définir la nature de l'évaluation produite puis de s'interroger sur le rôle des spécialistes et experts.

## **Développement**

### **1/ Les transformations induites par le Web 2.0**

Comme précisé dans l'introduction, les métriques de réputation valorisent cette dernière en implantant des compteurs à l'intérieur du web (Cardon) ; la participation des internautes est donc requise.

Jusqu'en 2008 approximativement, le web était un espace de distribution de contenus de producteurs vers des utilisateurs. Avec l'arrivée du web 2.0, les utilisateurs sont impliqués dans la production de contenus, ils deviennent des producteurs et la barrière avec les consommateurs tombent. Le système est centré sur l'utilisateur qui devient acteur. En rendant acteur l'utilisateur, on lui accorde la possibilité d'intervenir, d'interagir voire d'évaluer. Évaluer une entreprise, commenter un produit ou un service, « liker » un message promotionnel... Le Web produit des réputations » (Camille Alloing<sup>1</sup>). Cette production est rendue possible grâce à, un dispositif « Notes et avis » permettant ainsi aux internautes de contribuer « pour agréger leurs évaluations dans une opinion collective » (Cardon). Mais « comme le souligne David Beer (2009), sous couvert de donner le pouvoir à tout un chacun, le pouvoir de s'exprimer comme celui de produire des contenus créatifs, les algorithmes de l'industrie du Web participatif permettent de construire à moindres frais des modèles commerciaux rentables » (Dominique Pasquier<sup>2</sup> *Les jugements profanes en ligne sous le regard des sciences sociales*). Dans l'ouvrage, dont le texte du sujet est extrait, Cardon nous explique que les algorithmes effectuent un classement de l'information numérique selon 4 valeurs ; la popularité, l'autorité, la réputation et la prédiction. Ils sont conçus, à priori, pour simplifier la vie des internautes néanmoins d'après Cathy O'Neil<sup>3</sup>, « les algorithmes sont des opinions formalisées dans du code », ils ne sont pas neutres.

Les algorithmes qui nous intéressent dans ce sujet sont ceux destinés à la mesure de la réputation, constituant ainsi deux ensembles de métriques, l'une s'intéressant au web social, l'autre au dispositif « Notes et avis » (Cardon). On suppose donc que l'information la plus intéressante est celle qui est donnée par des internautes agissants, contribuant ainsi à bâtir la réputation des produits.

Les différentes parties du développement **doivent être distinguées par des transitions ou connecteurs logiques.**

Le Web 2.0 sonne donc le glas de « l'audience passive », formulée dans les années 1960 entre autres par Roland Barthes, qui suppose que tout travail d'interprétation est inutile parce que connu d'avance, les consommateurs sont devenus actifs et leur participation est requise.

---

<sup>1</sup> Camille Alloing, *(E)réputation : médiation, calcul, émotion*, CNRS Edition, 05/2016, 288 p., Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Poitiers

<sup>2</sup> Dominique Pasquier, sociologue française, directrice de recherche au CNRS, enseignante-chercheuse à Télécom ParisTech, ses travaux portent sur la sociologie de la culture et des médias  
[www.cairn.info/revue-reseaux-2014-1-page-9.html](http://www.cairn.info/revue-reseaux-2014-1-page-9.html)

<sup>3</sup> Cathy O'Neil est data scientist (blog, @mathbabe dot org). Docteur en mathématique à Harvard, <http://www.internetactu.net/2016/06/29/il-est-plus-que-temps-que-le-big-data-evalue-ses-impacts/>

## 2/ Enjeux de cette évaluation et pertinence ?

La démocratisation de la production d'information a permis à chacun d'exprimer ses goûts, de trouver celles et ceux avec qui les partager et de s'affranchir de la parole des experts ou spécialistes.

De nombreux internautes ont commencé à produire en ligne des jugements sur les produits et service, soit en déposant un commentaire, soit en donnant une note. Ces évaluations se retrouvent sur un grand nombre de site d'e-commerce ou de services. Les enjeux commerciaux sont colossaux car il s'agit de connaître l'opinion des consommateurs et de mesurer l'impact d'un produit afin d'orienter leur choix. On distingue donc là l'un des intérêts majeurs que revêt cette question de l'évaluation profane néanmoins comme le précise D. Cardon, « les notes et avis se concentrent, en réalité, sur une petite partie des produits ; une minorité active fabrique la majorité des évaluations ; les notes sont indulgentes et peu discriminantes ». Dans le texte proposé il ne s'agit pas d'évaluer une information mais un produit alors quelle valeur peut être donnée au commentaire, soit à l'information communiquée ? L'auteur dans son livre *A quoi rêvent les algorithmes* formule deux critiques majeurs à l'égard de cette évaluation, la première serait que cette capacité d'évaluation les enferme dans une communauté, réunissant des internautes aux goûts similaires les empêchant d'aller à la rencontre d'autres informations, la seconde repose sur l'impossibilité d'agrèger « ces multiples mesures locales, en raison de leur hétérogénéité ». Alexandre Serres, quant à lui, détermine des valeurs et « représentations dominantes », étroitement liées au web 2.0, nous obligeant également à nous interroger sur la valeur de l'évaluation. L'une d'entre elles qu'il appelle « évaluationnisme », est directement liée au web 2 qui « se caractérise par une omniprésence de l'opinion, du jugement, du vote, de l'avis... »<sup>4</sup>. Il juge cette évaluation trop souvent simpliste et binaire, réponse par oui ou non. De plus la recherche constante de popularité génère une confusion entre notoriété et popularité, être connu ne signifie pas être expert dans un domaine, savoir se mettre en scène et se rendre visible serait un nouveau critère d'évaluation.

Il s'agit donc d'être en mesure de juger de l'évaluation de l'information donnée mais également de comprendre les motivations de celles et ceux qui les produisent.

## 3/ Experts ou spécialistes et néophytes se partagent la toile

Avec le web 2.0, la recherche constante de popularité génère une confusion entre notoriété et popularité, être connu ou visible ne signifie pas être expert dans un domaine

---

<sup>4</sup> Alexandre Serres, *L'évaluation de l'information à l'heure du web 2.0 : entre changement et continuité*  
[http://urfist.enc.sorbonne.fr/sites/default/files/Journ%C3%A9eMediadix-Urfist\\_ASerres\\_Evaluation\\_information\\_web2\\_0.pdf](http://urfist.enc.sorbonne.fr/sites/default/files/Journ%C3%A9eMediadix-Urfist_ASerres_Evaluation_information_web2_0.pdf)

néanmoins la popularité est facteur de visibilité. Comme le précise Evelyne Broudoux<sup>5</sup>, « les trois quarts de ce qui est publié sur le WWW sortent des circuits traditionnels de filtrage des autorités : filtrage scientifique ou de valeur esthétique des éditeurs, filtrage de la presse imprimée et audiovisuelle, filtrage des médias institutionnalisés », chacun peut accéder au statut d'auteur. La dichotomie entre expert et néophyte est réelle et révélatrice de ce besoin d'expression sur la toile, il ne s'agit pas de révéler une connaissance scientifique sur un sujet donnée mais d'être en capacité de donner son opinion sur un produit et s'adresser à une communauté intéressée par les mêmes sujets. « Les communautés d'expérience ne sont pas nées, ce qui aurait pourtant été normal, à partir des sites des médias d'information mais, d'une part sur des forums spontanés de discussion et d'échanges d'opinion, d'autre part, sur des sites de distribution de produits culturels, en particulier sur le site Amazon.com, qui a progressivement raffiné ses logiciels d'interaction entre consommateurs. » (Michel Gensollem)<sup>6</sup>. Néanmoins comme le souligne l'auteur la parole d'expert est préféré « à l'agrégation des notes des consommateurs » lorsque « l'évaluation du bien comporte des aspects techniques ». Il convient donc de s'intéresser aux évaluateurs, qui sont-ils ? Cette question est assez complexe et ne peut pas être posée sans une interrogation sur « la spécificité des biens ou services évalués » (Dominique Pasquier)<sup>7</sup>. Dans le domaine des biens culturels, il semblerait d'après une étude menée sur le site Amazon que près de la moitié des contributeurs ont un lien direct ou indirect avec la production du savoir – écrivains, éducateurs, enseignants. Les principaux contributeurs sont le plus souvent très actifs au détriment de ceux qui le sont moins. Leurs nombreuses contributions notamment dans le domaine des biens culturels leur confèrent une qualité certaine dans l'art d'émettre des critiques. Les plateformes ont elles même recours à des commentateurs connaisseurs pour pallier au risque de faux avis ainsi les contributeurs sont également évalués (Cardon).

## Conclusion

La conclusion a vocation à rappeler des arguments principaux pour justifier sa position par rapport à la problématique. Ouverture élargissement sur une voie originale et complémentaire non abordée.

Le rôle des experts et spécialistes dans la société de l'information au regard du texte convoqué est étroitement lié aux biens ou services évalués. Si tout peut être noté il convient de s'interroger sur la nature de cette évaluation et sur l'effet qu'elle peut produire

---

<sup>5</sup> Evelyne Broudoux. *Autoritativité, support informatique, mémoire*. <sic00001137>  
[https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00001137](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001137)  
Maître de conférences en SIC à l'INTD

<sup>6</sup> Michel Gensollem *Biens informationnels et communautés médiatisées*, Economiste et enseignant chercheur à Telecom Paris Tech

<sup>7</sup> Op. cit.



en sachant qu'elle a été construite pour répondre aux besoins du producteur de biens ou services. Construire sa réputation sur le web semble être indispensable, elle concerne les individus comme les produits ou services et devient incontournable. Si les métriques contribue à cette construction, les algorithmes censés effectuer ces mesures sont au service de ceux qui les élaborent, sans intention altruiste. Elles confèrent un droit d'évaluation à tout individu dans l'envie d'évaluer sans pour autant qu'il soit en capacité de porter un jugement exacte remettant en cause la question de l'évaluation et la parole des experts ou spécialistes. Néanmoins si certains grands contributeurs sont porteurs d'un savoir alors il devient éventuellement possible de les considérer comme des spécialistes et d'accorder du crédit à leur parole. Mais si elle s'adresse uniquement à une communauté d'individus intéressés par les mêmes produits ou services ne comporte-t-elle pas des risques d'enfermement ?

L'évaluation est au cœur de nombreux débats et l'école est le lieu où elle s'exerce en toute légitimité mais l'effet qu'elle produit comporte des risques. Elle s'exprime parfois de façon très arbitraire, plaçant les évalués dans une situation concurrentielle non compatible avec un travail collaboratif et une bonne acquisition des savoirs. Pour autant nous ne pouvons pas ignorer qu'elle est nécessaire quand elle concerne l'information car il ne s'agit pas de noter mais de comprendre les dérives informationnelles qui s'opèrent aujourd'hui dans un monde numérique.

## Deuxième partie

---

### L'évaluation de l'information

#### Questionnement du sujet :

- Définition et questionnement : enjeux éventuel, envisager une problématique ou une question ;
- Place le sujet dans l'histoire de la documentation (repères chronologiques) et sujets connexes : sujets proches ou inclus mais dont la problématique est différente ;
- Les auteurs relatifs à la question (nom et résumé des idées sur la question) ;
- Lien éventuel avec le sujet de la composition.

Ce qui suppose de construire cette deuxième partie dans le respect de l'écriture d'une introduction qui définit le sujet, pose la question qu'il soulève et annonce le plan. Le développement en 2 ou 3 parties reprend le questionnement et les enjeux du sujet en prenant appui sur différents auteurs. La conclusion répond à la problématique de manière synthétique.

## Introduction

Évaluer l'information c'est déterminer, estimer sa valeur (Brigitte SIMMONOT)<sup>8</sup>. La question qui découle de cette affirmation c'est : à partir de quels critères ?

Le développement de l'information en ligne relance plus que jamais la question.

**Problématique :** « Pourquoi l'évaluation de l'information est-elle devenue aujourd'hui une question centrale ? »<sup>9</sup>

## Plan :

1. Histoire
2. Enjeux
3. Critères

## Développement :

### ➡ Histoire :

- Question datant de la naissance de l'IST, concept apparu dans les années 60
- Processus éditorial qui donne une valeur à l'information sans que pour autant une vérification s'impose. Cette valeur est de fait donnée grâce à l'autorité des auteurs, des éditeurs et la catégorie dans laquelle sera placé le document imprimé.

« Chaque catégorie de document a ses propres caractéristiques, bien connues et définies dans le monde de l'édition traditionnelle, et à chacune s'appliquent des règles d'évaluation plus ou moins strictes avant la publication. » (Brigitte SIMMONOT)<sup>10</sup>

- bouleversement liée à l'arrivée du web, accès facilité à l'information entraînant un problème, difficile à appréhender, échappant aux règles habituelles de l'univers documentaire familier des bibliothécaires et documentalistes, vaste documentation non organisée bouleversant l'ordre construit.

Pour Alexandre Serres (dans "Le labyrinthe, Évaluer l'information sur internet") le numérique amène un brouillage des cartes, générateur de confusions documentaires,

---

<sup>8</sup> Simonnot Brigitte, « Évaluer l'information », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 3/2007 (Vol. 44), p. 210-216. URL : <http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2007-3-page-210.htm>

<sup>9</sup> Université de Rennes 2. *Contexte et enjeux de l'évaluation de l'information sur Internet*  
[https://www.sites.univ-rennes2.fr/urfist/evaluation\\_information\\_contexte](https://www.sites.univ-rennes2.fr/urfist/evaluation_information_contexte)

<sup>10</sup> Op. cit.

rendant l'opération d'évaluation de l'information plus complexe encore qu'elle ne l'était dans le monde de l'imprimé : brouillage entre les différentes strates du document, devenu plus plastique et instable, et dont la chaîne technique est totalement redéfinie ; hybridation des compétences et des métiers d'où des difficultés d'identification des différents acteurs ; mélange des genres et des supports documentaires, amplifié par l'apparition de nouveaux supports propres à internet ; confusions relatives à la source et au statut des documents liées notamment à la possibilité de libre publication sur le web ; et montée en puissance de nouvelles valeurs et représentations, porteuses d'évolutions intéressantes, mais aussi, pour certaines, d'illusions et/ou de dérives potentielles.

#### ➔ Enjeux :

- liés à la valeur (économique, stratégique, scientifique...) ;
- déluge informationnel et fiabilité de l'information. Internet comme nouveau régime de vérité (Alexandre SERRES)<sup>11</sup>
- diffusion des savoirs : multiplication des canaux remettant en cause la parole des experts
- enjeux éducatifs

Les enjeux sont également liés aux usages et à ce que les gens « font avec » Internet, tout particulièrement les jeunes et à la nécessité pour s'engager dans toutes recherches d'information d'avoir au préalable acquis des compétences, compétences comprises comme les manières concrètes de faire avec les TIC, qu'il s'agisse de compétences informatiques, informationnelles ou critiques. (Alexandre Serres).

#### ➔ Critères :

Importance de la construction de critères lesquels permettent d'évaluer l'information.

- crédibilité retenue de préférence à la notion proche de fiabilité
- autorité différenciée de la popularité et de la notoriété, la qualité abordée successivement sous l'angle documentaire, journalistique et professionnel
- pertinence dans le double sens en langue anglaise de relevance (adéquation à...) et pertinence (bien-fondé, justesse)

La surabondance d'information comporte des risques multiples: désinformation, médiocrité de l'information, manque de fiabilité...

---

<sup>11</sup> SERRES, Alexandre. « Evaluation de l'information : le défi de la formation ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n 6.

---

Valider l'information, c'est s'assurer qu'elle est conforme à certaines exigences, expliquent Annaïg Mahé et Élisabeth Noël à propos de l'évaluation des ressources pédagogiques en ligne. Elles distinguent pertinemment le processus de validation des ressources et l'évaluation de la qualité intrinsèque des contenus. (Brigitte SIMONNOT)

#### **PARTIE 2 : L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

##### REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'ÉPREUVE

La connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séquences pédagogiques et la bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur documentaliste ainsi que sa place dans l'équipe éducative restent des éléments déterminants pour l'admission.

Le candidat doit toujours envisager l'articulation des différentes missions et compétences spécifiques du professeur documentaliste (Circulaire de missions de mars 2017 et Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013).

Dans les deux épreuves, les membres du jury apprécient les candidats qui structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la réflexion et une conclusion.

Néanmoins le jury attend également un véritable positionnement professionnel, il doit être considéré comme un élément-clé de l'admission. Il est rappelé que ces épreuves orales d'admission conduisent à un recrutement et, en ce sens, peuvent être assimilées également à un entretien d'embauche.

La capacité à gérer son stress au moment de l'épreuve est donc aussi un des facteurs clé de la réussite. Il s'agit d'une compétence professionnelle attendue ; ces épreuves sont également des situations de communication exigeantes.

La voix, la posture, la gestion de ses feuilles de brouillon, des technologies mises à disposition, tout doit être anticipé.

Ne s'agissant pas d'un concours interne, il est préférable que le candidat n'aborde pas son passé professionnel et encore moins son histoire personnelle.

Les qualités attendues sont celles d'un fonctionnaire de l'Etat, d'un personnel de l'éducation et d'un enseignant spécialiste de l'information-documentation attestant d'une véritable culture de l'information et des médias.

Les évolutions sociales et technologiques ont donné une place importante au numérique dans ce métier. Cependant les candidats doivent veiller à ne pas se positionner

uniquement comme détenteurs de connaissances manipulatoires dans ce domaine et doivent être attentifs à les articuler avec les notions ou concepts des sciences de l'information et de la communication auxquels ils forment et où se situe réellement leur expertise.

Il n'est pas inutile de rappeler que des connaissances sont également attendues dans le domaine de la lecture : la diversité de l'offre éditoriale, les différents genres fictionnels notamment, et ceci quels que soient les supports utilisés. Enfin des connaissances sont nécessaires dans le domaine des médias de masse, particulièrement de la presse et du monde de l'édition, tant par les offres que l'évolution de celle-ci.

Dans l'entretien des deux épreuves, le jury attend que le candidat développe une réflexion sur l'engagement du professeur documentaliste, qu'il tienne compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent et des différents contextes d'exercice, en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques.

La notion de parcours de formation de l'élève ainsi que les dispositifs associés (Parcours avenir, citoyen, etc.) doivent être connus et intégrés à la réflexion.

Il est aussi souhaitable qu'il appréhende l'organisation d'un établissement scolaire en se situant vis à vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain.

Les candidats doivent s'inscrire dans un esprit de dialogue et de compréhension avec les membres de la commission. Cela leur permet par exemple de signaler une question non ou mal comprise. Les questions ouvertes appellent plusieurs réponses possibles. Ce ne sont pas des questions-pièges, le jury cherche avant tout à évaluer la capacité du candidat à construire une démarche dans une situation donnée et à se projeter dans le métier. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales qui sollicitent une réflexion à partir des connaissances, et des questions qui demandent une réponse précise et sans détour, telle qu'une définition ou un développement de sigle. Il paraît judicieux d'éviter les affirmations ou des prises de position péremptoires non argumentées et sans fondements.

#### *MODALITES PRATIQUES*

Le téléphone portable n'est pas autorisé lors du temps de préparation et d'audition. Il est conseillé au candidat d'amener une montre ou un réveil pour la maîtrise du temps.

#### *MODALITES LIEES AUX SITUATIONS DE HANDICAP*

Le directeur et le jury prêtent une attention toute particulière aux candidats en situation de handicap. Diverses dispositions – en plus du tiers temps - peuvent être mises en oeuvre à la lecture des recommandations médicales fournies par l'administration.

ÉPREUVE ORALE : ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

***Durée de la préparation : 2 heures***

***Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum, entretien : 40 minutes)***

***Coefficient 2***

***L'épreuve comporte un exposé portant sur une question posée par le jury, suivi d'un entretien avec celui-ci. Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents (de nature scientifique, didactique, pédagogique, extraits de manuels ou travaux d'élèves).***

***Outre l'aptitude au dialogue et au recul critique du candidat, l'épreuve permet d'apprécier sa culture scientifique et professionnelle, son approche des ressources utiles aux élèves et plus largement aux communautés éducatives dans la société numérique, ses connaissances en matière de développement des compétences des élèves, d'aides pédagogiques et éducatives, d'organisation des temps de vie de l'élève.***

***L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.***

## PRÉPARATION

Pour préparer son exposé, le candidat s'appuie sur un dossier d'une dizaine de pages et une question lui demandant généralement de resituer le rôle du professeur documentaliste au regard de la thématique du dossier.

La particularité de cette épreuve consiste à articuler ses connaissances personnelles sur le sujet avec les éléments présents dans les documents du dossier. Toutes les connaissances et compétences professionnelles du candidat sont mobilisées dans cette épreuve mais plus particulièrement celles portant sur le système éducatif, son organisation, son histoire, ses orientations pour les mettre en regard avec la culture professionnelle.

#### L'EXPOSE DE L'ÉPREUVE

Formellement, il est souvent difficile pour les candidats de respecter le temps imparti sans réduire ni dépasser (le jury interrompt l'exposé à l'issue des vingt minutes si le candidat n'a pas terminé). Il est donc conseillé vivement de s'entraîner à cet exercice.

De façon générale, les candidats savent se référer aux programmes et aux dispositifs pédagogiques des collèges et des lycées ainsi qu'aux instructions, aux textes produits par l'institution et ceux produits par des structures de recherche, des chercheurs ou des organismes. Il n'est pas inutile cependant de rappeler que les évolutions institutionnelles doivent être connues des candidats, ceux-ci pouvant alors envisager des implications dans leur pratique professionnelle. Une veille sur ces évolutions se révèle nécessaire.

Le candidat, en tant que futur professeur documentaliste, doit se référer à la circulaire de missions de mars 2017 et au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, juillet 2013 et aux textes officiels situant l'EMI dans le système éducatif. Les apprentissages informationnels doivent être précisés et pensés dans le cadre d'une progression pédagogique. Pour cela, le candidat peut se référer également à la littérature professionnelle émanant de groupes de travail académiques ou associatifs comme la matrice EMI, le wikinotions ou encore le curriculum en information-documentation...

Comme tout enseignant, il appuie également son action sur le nouveau Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

#### *INTRODUCTION*

Le candidat doit montrer qu'il sait situer la question posée dans la politique éducative de l'Etat au regard de l'actualité, en fonction des enjeux humanistes ou républicains.

Il doit s'attacher à commencer par questionner le sujet. Or, les analyses entendues sont souvent superficielles. Pour éviter cela, il est nécessaire pour le candidat de repérer tous les mots-clés du sujet et commencer par les définir.

Il est également indispensable de présenter les documents d'appui du dossier en indiquant aussi précisément que possible leurs caractéristiques formelles. C'est l'occasion pour le candidat de montrer sa capacité à identifier les sources, contextualiser et mettre en perspective les documents. Or, le sens de l'exercice semble échapper à beaucoup de candidats qui font une présentation purement formelle dénuée de sens.

La question posée peut être reprise telle quelle mais le candidat aura avantage à choisir de la spécifier et d'en faire une problématique qui propose un angle de vue plus personnel. Dans les deux cas la problématique doit révéler un véritable questionnement et comme son nom l'indique la mise à jour d'un problème à résoudre. Il s'agit notamment de



montrer ainsi la complexité des mises en œuvre en situation réelle des politiques éducatives.

Plus une problématique sera originale, plus elle permettra de mettre en avant un fil conducteur entre les enjeux et les notions contenus dans le sujet, d'une part, et des prolongements puisés dans la culture professionnelle, personnelle et scientifique du candidat, d'autre part.

Le plan est annoncé en fin d'introduction et structure la suite de l'exposé.

Certains types de plans se retrouvent quelque soit le sujet, tel que Enjeux / Mise en œuvre ou bien Enjeux / Cadre institutionnel / Rôle du professeur documentaliste. Il est recommandé de proposer un plan plus adapté et davantage en perspective avec le sujet avec des entrées thématiques par exemple. Il est également préférable que le candidat se positionne en tant que professeur documentaliste tout au long de l'exposé et n'attende pas la dernière partie pour le faire.

#### *DEVELOPPEMENT*

Le candidat s'attache donc à proposer une réflexion organisée en fonction du plan présenté.

Le propos ne doit jamais être réduit à un commentaire ou de la paraphrase des textes. C'est un exercice de synthèse et il est conseillé au candidat de limiter au maximum les citations extraites des documents et s'il le fait, la source doit être clairement rappelée. Mais surtout le candidat doit articuler les éléments-clés qu'il retient du dossier à ses propres connaissances pour se positionner et argumenter.

Il est attendu du candidat qu'il connaisse l'état actuel du système éducatif et qu'il sache le resituer dans un cadre international (enquêtes PISA, directives européennes, rapports de l'UNESCO...).

La question de la politique documentaire de l'établissement n'est souvent qu'évoquée alors qu'un développement sur son contenu serait nécessaire pour la contextualisation de la situation. Une politique est en effet un ensemble de réponses qu'on apporte en fonction des différents contextes d'exercice territoriaux (culturels, sociaux, économiques...). Dans ce cadre, elle ne peut se dispenser d'une réflexion sur l'évolution de la place et du rôle des CDI dans l'établissement notamment : quelle prise en compte des temps des élèves ? Dans quels espaces ? Avec quelles ressources ? Dans quelle réflexion collective ? A ce titre quelques éléments des sciences de l'éducation, de la sociologie et de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence sont très utiles pour savoir quelles sont les caractéristiques des publics scolaires ainsi que la nature de leurs besoins éducatifs (difficultés cognitives, précocités intellectuelles, élèves allophones...). Les propositions de formation avec les élèves doivent s'appuyer sur les différentes formes de pédagogie et notamment les plus actuelles.

La connaissance même générale des pratiques médiatiques des élèves paraît également indispensable non seulement parce qu'elle vient directement interférer avec leurs

pratiques numériques mais aussi parce qu'elles construisent une représentation du monde, nourrissent leurs goûts, favorisent l'intériorisation de normes commerciales qui peuvent entrer en contradiction avec les valeurs de citoyenneté que le professeur documentaliste a pour mission de transmettre.

Le candidat doit veiller à interroger le sujet au regard de tous les champs de compétences du professeur documentaliste.

Les exemples de mises en oeuvre sont indispensables pour évaluer la capacité du candidat à se projeter dans l'action, à s'inscrire dans une action collective, à s'engager. Mais les exemples trop généraux ne permettent pas de situer la pertinence des démarches proposées. Il est donc recommandé d'envisager une activité avec des objectifs clairs, des collaborations précises, un niveau identifié et un contexte d'établissement défini.

Il semble que les candidats éprouvent des difficultés à saisir l'identité professionnelle du professeur documentaliste. Si le rôle de médiateur est bien compris, il s'agit, par ailleurs, de ne pas réduire le professeur documentaliste à un simple accompagnateur voire un prestataire de services. Il est souhaitable d'envisager son rôle en tant qu'enseignant dans la mise en oeuvre de pédagogies actives liées à l'EMI dans les approches transdisciplinaires, et sa responsabilité dans le champ des ressources.

#### *CONCLUSION*

Le candidat s'attache à répondre à sa problématique en synthétisant ses propos. Il peut ensuite ouvrir la réflexion en proposant des perspectives d'évolutions ou d'actions.

#### L'ENTRETIEN DE L'ÉPREUVE

Les premières questions posées portent en général sur l'exposé et, à travers lui, le sujet. Les membres du jury cherchent à obtenir des explications ou des compléments de réflexion sur ce que le candidat a exposé. Cela permet souvent de mesurer le niveau de lecture et de compréhension du sujet, la connaissance du système éducatif, la perception que le candidat a des enseignants de discipline, des autres partenaires, des élèves et du professeur-documentaliste bien sûr.

Le candidat peut avoir à démontrer sa culture numérique également dans cette épreuve. On attend qu'il soit capable de faire preuve de curiosité, d'esprit critique et qu'il suive l'actualité. Sa culture doit être constamment enrichie par l'exercice du métier en approfondissant ses connaissances et sa réflexion sur les grandes problématiques pédagogiques.

L'entretien est élargi à d'autres thématiques que le sujet qui lui sert d'entrée en matière. Il permet de vérifier les connaissances des candidats, leur positionnement, leur réactivité. Il leur donne notamment l'occasion de préciser certains points évoqués, d'éventuellement

corriger leurs erreurs, de se recentrer sur le sujet. Le jury apprécie particulièrement la capacité de remise en question constructive.

Au moins une question posée au candidat concerne plus particulièrement les valeurs de la République et permet d'évaluer la capacité du candidat à appréhender la réalité d'un établissement scolaire dans un contexte humain, législatif et républicain. Elle peut prendre différentes formes : mise en situation, demande de définition ou d'argumentation...

Les candidats qui réussissent sont ceux qui nourrissent le dialogue et font preuve d'une réflexivité en prenant en compte les remarques du jury pour faire d'autres propositions. Les compétences de communication et d'adaptabilité sont au cœur du métier du professeur documentaliste. Une attitude ouverte, engagée, et réflexive est attendue. Cet entretien est un échange professionnel, où le candidat doit être force de proposition et affirmer son point de vue en l'argumentant.

#### *EXEMPLE D'UN SUJET 2017 SUR LES ESPACES SCOLAIRES*

***Dans quelle mesure la-le prof documentaliste peut-elle/il être force de propositions dans la réflexion sur l'aménagement des temps et espaces scolaires afin de favoriser les apprentissages des élèves ?***

#### **1. Les obstacles au développement d'environnements favorables aux apprentissages**

Contraintes matérielles : bâti, architecture, in fine des espaces scolaires non adaptés : Déconnexion entre choix architecturaux et pédagogiques. Des contraintes matérielles budgétaires, qui laissent peu de place à des évolutions de l'organisation spatiale

Des contraintes temporelles : accueil des élèves, chronophage des apprentissages, contraintes du temps scolaire/hors scolaire

Des contraintes humaines : Des cloisonnements professionnels entre les différents acteurs de la communauté, des espaces séparés,

Transition : nécessité d'aménagements/réaménagements des espaces et des temps pour rendre possible le déploiement de pratiques innovantes.

#### **2 Des pistes de réponses possibles**

Modularité des espaces (mobilier mobile, des salles à usages multiples, ...)

Autonomie demande des temps et des aménagements différents.

Flexibilité temporelle : prise en compte des résultats des sciences cognitives pour une différenciation des parcours d'apprentissage. Ex : Utilisation des tablettes : individualisation des parcours, ce qui appelle une durée et un temps différents

Présence numérique du cdi, nécessité de proposer des ressources favorisant l'autonomie des élèves

Décloisonnement : travail en équipe et transdisciplinarité

Aménagement favorisant le travail en équipe, la collaboration, l'échange.

Nouvelles postures professionnelles attendues.

Fluidité et nomadisme

Conclusion : Notion de service, nouveaux services, nouvelles pratiques. Complémentarité avec les partenaires locaux. Prendre appui sur les réflexions issues du monde des bibliothèques et des musées. Pédagogie du détour.

#### **CONCLUSION :**

Le jury espère que les candidats trouveront ici les réponses essentielles à leurs questions sur le contenu des épreuves du concours mais aussi leur sens.